



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille treize, le vingt-deux juillet à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Étaient présents :

Mme Martine CASTRO, M. Paul CHARLEMAGNE, Mme Sylvie CINÇON, Mme Jasmine DE BLOCK, M. Denis GALINIER, M. Marc GERVAIS, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Brigitte GUILLEBAUD-CLANET, Mme Isabelle IRIBARNE, Mme Monique MARCILLAC, M. Manuel MARTINEZ, M. Jean-Claude MONNET, M. Christophe MOURGUES, M. Bernard PRIOU, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M. Rémi SIE, Mme Fabienne THALAMAS, M. Jacques VERNY.

Absents excusés :

Mme Isabelle BARDIN (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Jean-Luc BOTELLA (pouvoir à M. Paul CHARLEMAGNE), M. Yvan CORP (pouvoir à M. Bernard PRIOU), Mme Laurence DOUCET (pouvoir à M. Marc GERVAIS), Mme Danièle DUBOUCHER (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO), Melle Laury FAGES (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE), M. Mickaël GIL (pouvoir à Mme Monique MARCILLAC), Melle Oriane LOPEZ (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS).

Absents non excusés:

Mme Anne-Isabelle SILVESTRE.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Projet REPLACE – Aménagement de la rue Jeanne d'Arc – Dissimulation des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications – Approbation de l'enveloppe financière – Demande de subvention.

Monsieur Jacques VERNY, Conseiller Municipal, expose au Conseil Municipal :

La Commune engage des travaux de renforcement du réseau d'eaux pluviales rue Jeanne d'Arc. Le projet prévoit par ailleurs le recalibrage de la voie, la réfection de la chaussée ainsi que la dissimulation des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication.

Concernant ces derniers, l'estimation des dépenses d'honoraires, études et travaux, s'élève à :

- réseau électricité : 35 388,69 € TTC ;
 - réseau éclairage public : 15 883,11 € TTC ;
 - réseau télécommunications : 19 034,66 € TTC ;
- Total de l'opération : 70 306,46 € TTC.

Le financement de l'opération peut être envisagé comme suit :

- subvention du concessionnaire sur les travaux "électricité" : 11 981,12 € ;
- subvention de Hérault Energies sur les travaux "éclairage public" : 7 968,11 € ;
- la TVA sur les travaux d'électricité est récupérée directement par Hérault Energies, contrairement à celle sur les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunications qui est récupérée par la commune au titre du FCTVA.

La dépense prévisionnelle de la commune est de : 52 889,46 €

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 59 / 2013

Objet : Projet REPLACE – Aménagement de la rue Jeanne d’Arc – Dissimulation des réseaux d’électricité, d’éclairage public et de télécommunications – Approbation de l’enveloppe financière – Demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- Accepte le projet de dissimulation des "réseaux secs", rue Jeanne d’Arc pour un montant prévisionnel de 52 889,46 € TTC ;
- accepte le plan de financement détaillé ci-dessus ;
- sollicite les subventions les plus élevées possibles de la part du concessionnaire et de Hérault Energies;
- sollicite Hérault Energies pour l’inscription de cette opération à son prochain programme de travaux ;
- prévoit de réaliser cette opération selon l’échéancier suivant : Juin 2013 à décembre 2013 ;
- autorise Mme le Maire, à signer la convention financière à intervenir avec Hérault Energies, ainsi que l’ensemble des documents relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 28



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE


Michelle CASSAR

Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 15 juillet 2013

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN